

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017**

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, J. FOURNIER, F. JOBARD, X. CHAUVIN, E.PROST-ROMAND, J. MOREL, M. DURAFFOURG, M. GUYON, D. DODANE, J. PARET, O. PERRAD, C. GENIN

absents O. COURROUVILLE et A. JACQUET

Secrétaire de séance : J.PARET

Convocation du 31 mai 2017

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité et nomme Jérôme PARET, secrétaire de séance.

TRES HAUT-DEBIT :

- Sur invitation de M.le Maire, intervention préalable de M.Laurent PETIT, président d'Arcade :

( résumé succinct)

Initialement, le très haut débit avait été initié par le Conseil Départemental, pour un déploiement sur la totalité du territoire.

Le CD 39 étant revenu sur sa décision, il a été décidé de ne couvrir que 50% du territoire.

S'agissant de la Commune de Bellefontaine, nous nous dirigeons vers l'option montée en débit qui pourrait intervenir dans les 12 à 18 mois qui viennent, de même que pour partie des Hauts de Bienne, soit LA MOUILLE, LEZAT, et une partie de MORBIER et TANCUA.

La participation financière d'ARCADE s'élève à 2.106.230 € pour la totalité de l'opération (FttH/Montée en débit)

Cette montée en débit pour la Commune de BELLEFONTAINE, semble la seule alternative possible et va en tout état de cause permettre un confort d'utilisation sans commune mesure avec l'accès actuel.

Cette technique doit s'analyser comme une solution d'attente, en attendant le déploiement du très haut-débit dans quelques années ; à cet égard une question se pose (notamment soulevée entre autres par E.Prost-Romand , O.Perrard, M.le Maire) : le moment venu, les instances alors en charge de cet aménagement disposeront elles des moyens financiers nécessaires ? la volonté politique de couvrir notre Commune en THD sera-t-elle encore en vigueur ?

A suivre...

Le sujet va connaître de nombreux développements dans les mois qui viennent et nous en informerons plus avant les habitants.

### **1) Décision modificative budget 2017**

Erreur de la perception lors de l'élaboration du budget 2017 sur les écritures d'OOB( Opération d'Ordre Budgétaire): il convient de prendre une DM( Décision Modificative)pour obtenir les crédits nécessaires dans les chapitres cités pour passer les écritures et équilibrer ainsi le BP (Budget Primitif).

Le conseil municipal approuve cette décision, à l'unanimité et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **2) Subventions voyages scolaires**

L'année dernière la commune a attribué 11 € par élève pour les voyages scolaires. Cette année, Caroline Genin explique que le voyage a lieu à la maison de la réserve et au rucher des 2 lacs et tour du lac de Malbuisson.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette proposition et donne l'autorisation au Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **3) Contrat ATSEM**

Sur décision de M. le maire, il a été décidé d'attribuer le poste à Madame Bénédicte Laux (poste d'Adjoint Technique) pour remplacer Madame Ginette Fabre qui part en retraite au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante, le contrat à durée déterminée avec une période d'essai de 3 mois pour l'année scolaire, la DVE Déclaration de Vacance et de Création d'Emploi et/ou tout document afférent à cette affaire.

### **4) Convention aire campings cars Arcade/Bellefontaine : régie de recettes et nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant**

Il reste la couverture du monnayeur à installer sur l'aire du camping-car qui devrait être opérationnelle au 01 juillet 2017.

Une régie de recette doit être créée.

Madame Monique Duraffourg est nommée régisseur et Madame Martine Guyon, régisseur suppléant.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

## **5) Choix scénario valorisation des lacs**

Gérard Gerbod explique que la 1<sup>ère</sup> réunion date de mars 2015.

Depuis, l'étude a avancé et propose 3 scénarios possibles pour l'étude de préservation, d'aménagement et de valorisation des lacs.

Projet porté par les 2 Municipalités DE CHAPELLE DES BOIS et BELLEFONTAINE, leurs Communautés de Communes et le PNR.

### Chargé de l'Etude :

Le cabinet CIPRES( Marc FORESTIER et Marie-Anne LE METAYER).

CIPRES au terme des phases diagnostic, consultations et d'élaboration, propose les 3 Scénariis suivant :

- Scénario 1 : Clientèle de Séjour.
- Scénario 2 : Population Régionale.
- Scénario 3 : Clientèle en Itinérance

Tous les Scénariis proposés retiennent la découverte des paysages comme thème central de l'offre touristique.

Ces scénarios ne sont pas exclusifs les uns des autres.

Il revient au comité de pilotage de définir ses priorités, pour déboucher sur un choix pouvant résulter du panachage entre les 3 variantes.

Pour Bellefontaine le Scénario 2 est retenu en conservant du Scénario 1 l'aménagement de l'observatoire du « Vivier des Lacs » (Maison Cabodi). Acquisition, réhabilitation du bâtiment, aménagement d'un espace d'accueil en vue d'animations thématiques. Sensibilisation sur la fragilité du Site, les Tourbières, la ressource en eau et l'espace Natura 2000. Site identifié par schéma départemental sur les Espaces Naturels Sensibles. Aménagement de parkings d'accueil et de préservation aux portes des Lacs. Création d'une structure d'accueil sur le secteur des « Grands Pins », Point Info, accompagnateurs en Moyenne Montagne, redevance ski de fond, abri et toilettes sèches.

Aménagement d'une bande cyclable le long des RD18 et RD46 côté Lacs.

Promouvoir la pratique VAE ( vélo avec assistance électrique).

Relais Informations Services (RIS) dans les villages et sur aires d'accueils.

Valorisation du Hameau partagé des « Mortes » .

Le conseil Municipal se prononce par 9 voix pour le Scénario 2 plus réhabilitation de la Maison du Vivier, 2 voix pour le Scénario 1 et 1 voix pour le Scénario 3.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire

### **Comptes rendus divers et questions diverses**

- 1) Un conseil municipal extraordinaire interviendra lieu le 30 juin 2017 date de réunion obligatoire imposée par la Préfecture, pour les élections sénatoriales afin d'élire 3 grands électeurs et 3 suppléants.
  
- 2) Un camp de scouts interviendra du 14 au 24 juillet sur une parcelle privée, le propriétaire a donné son autorisation et la mairie est simplement avertie en cas de repli à la salle des fêtes en cas de grosse pluie.

### **Paramétrage de l'Angélus :**

L'entreprise BODET Campanaire a procédé en Mars dernier à la mise en conformité du principe de commande du Clocher de Bellefontaine.

Installation d'une Centrale de pilotage numérisée des 4 Cloches commandant une motorisation électrifiée de l'ensemble.

La programmation de l'ANGELUS précédant l'heure, sera prochainement corrigé comme suit :

Matin : 6h20 - Midi : 11h50 - Soir : 18h50.

Sonnerie Angélus : Tintements 3x3 coups sur la Grosse puis une volée d'une minute sur la Moyenne. Contrainte de programmation imposant 10 mn avant l'heure.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Bellefontaine, le 19 juin 2017